

Présentation de la démarche et du cadre de référence Ville de Lévis



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Cadre de référence de la Politique de développement social et communautaire

Ville de Lévis

2175, chemin du Fleuve
Lévis (Québec)
G6W 7W9

Téléphone : 418-835-4960

Site Internet : www.ville.levis.qc.ca

Juin 2017

Mise en page et correction linguistique :

Madame Annick Lapointe, secrétaire de gestion, Service sociocommunautaire, Direction de la vie communautaire

Rédigé par

Madame Mylène Bédard, conseillère en développement sociocommunautaire, Service sociocommunautaire, Direction de la vie communautaire

Madame Barbra Tremblay, chef du Service sociocommunautaire, Direction de la vie communautaire



REMERCIEMENTS

Le présent document a été rendu possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes dont nous souhaitons souligner la contribution. Il a été élaboré dans le cadre des travaux visant à définir les orientations de la Politique de développement social et communautaire de la Ville de Lévis.

Un mandat de réflexion a été confié à un sous-comité de travail sous la supervision de mesdames Barbra Tremblay, chef du Service sociocommunautaire et Mylène Bédard, conseillère en développement sociocommunautaire du Service sociocommunautaire de la Ville de Lévis. Notons l'apport notable de M. François Lepage, premier co-chargé de projet pour la Politique, dans les étapes initiales de rédaction de ce cadre de référence.

Nous tenons à remercier pour leur investissement :

- Monsieur Clément Bergeron, conseiller aux politiques de développement social
- Monsieur Pascal Brulotte, Patro de Lévis
- Madame Audrey Evers, La Chaudronnée des cuisines collectives
- Madame Amélie Landry, Ressources-Naissances
- Monsieur Érick Plourde, Corporation de développement communautaire de Lévis
- Monsieur François Roberge, Office municipal d'habitation de Lévis
- Madame Ann Robitaille, Aux Quatre vents

Enfin, nous adressons nos remerciements à toutes les personnes, notamment les membres de la Commission consultative de développement social et communautaire de la Ville de Lévis, qui ont été consultées pour leur aide précieuse dans la bonification de ce document.



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	2
TABLE DES MATIÈRES.....	4
MOT DU MAIRE	6
PRÉAMBULE	8
UNE COMMISSION CONSULTATIVE EN APPUI À LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE	9
LA DÉMARCHE DE MOBILISATION ET D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE ADOPTÉE PAR LA VILLE DE LÉVIS.....	9
1. LE CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE	12
1.1. LES CONSTITUANTS DU CADRE DE RÉFÉRENCE	12
2. LA DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE MUNICIPAL.....	14
3. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE	14
4. LA QUALITÉ DE VIE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE.....	14
4.1. LA DÉFINITION DE LA QUALITÉ DE VIE.....	14
4.2. LES SIX (6) COMPOSANTES DE LA QUALITÉ DE VIE.....	15
4.3. LES DÉTERMINANTS DE LA QUALITÉ DE VIE.....	16
5. LES PRINCIPES DIRECTEURS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE PRIVILÉGIÉS PAR LA VILLE DE LÉVIS.....	18
6. LES VALEURS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE MISES DE L'AVANT PAR LA VILLE DE LÉVIS.....	19
7. LES RÔLES DE LA VILLE	20
7.1. PARTENAIRES DE LA VILLE : LES SECTEURS D'INTERVENTION FONDAMENTAUX DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE.....	21
8. LES QUATRE (4) ÉTAPES SUBSÉQUENTES DE LA DÉMARCHE DE MOBILISATION ET D'ACTION.....	22
8.1. L'ÉTAT DE SITUATION : LES PORTRAITS	22
8.2. CONSULTATIONS	23
8.3. PLAN D'ACTION.....	23
8.4. SUIVI ET ÉVALUATION.....	24
RÉFÉRENCES	25
LEXIQUE.....	26



MOT DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec fierté que la Ville de Lévis, ville de coopération, dévoile le cadre de référence en développement social et communautaire, un précieux outil d'aide à la décision élaboré par la Ville et ses partenaires. Je félicite les membres de la Commission consultative de développement social et communautaire pour le merveilleux travail accompli lors de son élaboration.

Ce cadre de référence repose sur une compréhension commune et une vision partagée du développement social et communautaire dans notre ville. Avec son dépôt, nous franchissons l'étape initiale d'une démarche de mobilisation et d'action qui nous mène vers l'adoption d'une Politique municipale en développement social et communautaire.

Ce premier pas exprime notre volonté d'offrir aux Lévisiennes et aux Lévisiens, de tout âge et de toute condition, une qualité de vie encore meilleure. Avec nos partenaires, nous travaillerons afin que soient mises de l'avant des actions qui répondent aux besoins actuels de notre population, qui favorisent l'épanouissement de chacun et qui soutiennent le développement d'une communauté solidaire.

Comme vous le savez, depuis plusieurs années, la Ville se démarque par le dynamisme de son milieu communautaire et s'illustre pour sa grande qualité de vie. C'est donc avec la ferme intention que Lévis demeure chef de file en la matière que cette nouvelle Politique sera mise de l'avant !

Le maire de Lévis,

Gilles Lehouillier



PRÉAMBULE

Reconnue pour son dynamisme ainsi que pour l'appui de nombreux bénévoles et partenaires de la communauté, la Ville de Lévis a connu depuis les quinze dernières années un développement fulgurant. Cette évolution amène l'organisation à vouloir se doter d'une vision claire et d'orientations précises en matière de développement social et communautaire.

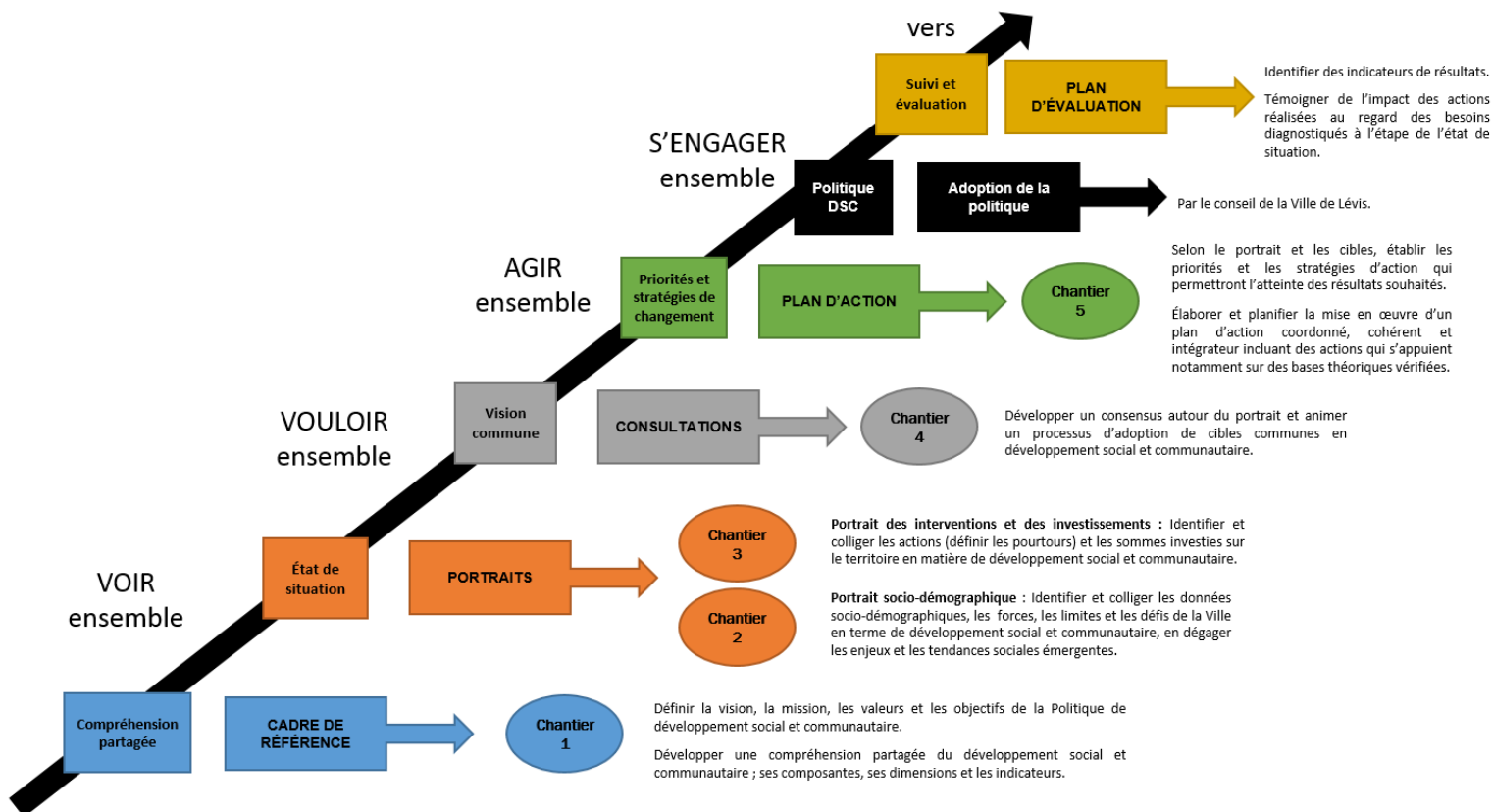
Par le biais d'une Politique de développement social et communautaire, elle souhaite se brancher sur les préoccupations du milieu afin de se donner les outils nécessaires pour appuyer le travail des acteurs de sa communauté qui agissent sur le terrain et qui contribuent à améliorer la qualité de vie de la population.

Cette Politique définira les grands enjeux, les orientations à privilégier et précisera les grands axes de développement à mettre de l'avant. Elle adoptera une approche par « cycle de vie » afin de ne laisser personne pour compte dans la réflexion, tout en soulignant la force et la contribution d'approche mixte et inclusive pour l'atteinte d'un développement social optimal.

La Politique reposera sur un grand principe fondamental, soit celui de faire en sorte que toutes les personnes habitant notre territoire puissent être reconnues comme des citoyennes et des citoyens à part entière. En somme, elle s'inscrit dans la vision de la Ville de Lévis qui est « *d'être la référence québécoise en matière de services municipaux en termes de qualité de vie grâce à une performance exceptionnelle fondée sur une saine gestion du capital dans un esprit de coopération* ».



Le schéma reproduit ci-après présente les étapes et les conditions gagnantes d'une action mobilisatrice, durable et efficace en développement social et communautaire et mise en place dans le cadre de la démarche entourant la Politique de développement social et communautaire de la Ville de Lévis. Présentées de manière linéaire afin d'en faciliter la compréhension et de mieux circonscrire les livrables, les cinq (5) étapes de ce processus sont dans les faits toutes inter-reliées. Elles constituent d'ailleurs les assises des chantiers de travail mis en branle par la Commission.



Les pages suivantes introduisent le cadre de référence et présentent, d'une façon générale, chacune des autres étapes de la démarche.



CADRE DE RÉFÉRENCE

Chantier 1

1. LE CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Le présent cadre de référence est défini dans le but de doter la Ville d'une compréhension partagée du développement social et communautaire afin d'inspirer le déploiement à venir des actions, et ce, par une vision globale commune. Il est également le fruit des consultations documentaires et des échanges tenus au niveau national notamment avec le *Réseau québécois de développement social* ¹

En somme, il permet d'encadrer les discussions à venir dans les travaux d'élaboration de la Politique, de définir ce que l'on souhaite aborder et d'établir les fondements de notre action. Le cadre se veut, comme l'ensemble de la démarche, intégrateur des divers plans d'action et travaux ayant cours à la Ville de Lévis.

La complémentarité du développement social et communautaire, notamment avec le plan d'action en développement durable ainsi que d'autres politiques et plans d'action de la Ville de Lévis (ex. : plan particulier d'urbanisme, plan d'action Municipalité amie des aînés, Politique familiale, etc.), est incontournable afin d'assurer des actions concertées pointant toutes dans la même direction.

1.1. LES CONSTITUANTS DU CADRE DE RÉFÉRENCE

On retrouve dans le cadre de référence les éléments fondamentaux sur lesquels repose notre vision du développement social et communautaire, nos aspirations partagées et notre finalité commune qui est de « *favoriser le développement d'une communauté solidaire, réduire les effets des inégalités sociales et économiques, favoriser la qualité de vie et renforcer la mise en place des conditions favorisant le développement du plein potentiel des citoyennes et citoyens de tout âge et de toute condition* ».

¹ Créé en 2005, le Réseau québécois de développement social (RQDS) rassemble les démarches régionales de développement social. Il supporte l'action de ses membres, des comités régionaux qui s'activent dans des domaines aussi diversifiés que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'accès au logement, l'économie sociale, la sécurité alimentaire, le transport collectif, les saines habitudes de vie, la persévérance scolaire, les conditions de vie des aînés, la participation citoyenne, la revitalisation de quartiers ou de villages et la régionalisation de l'immigration.

Le RQDS compte actuellement 16 régions membres.

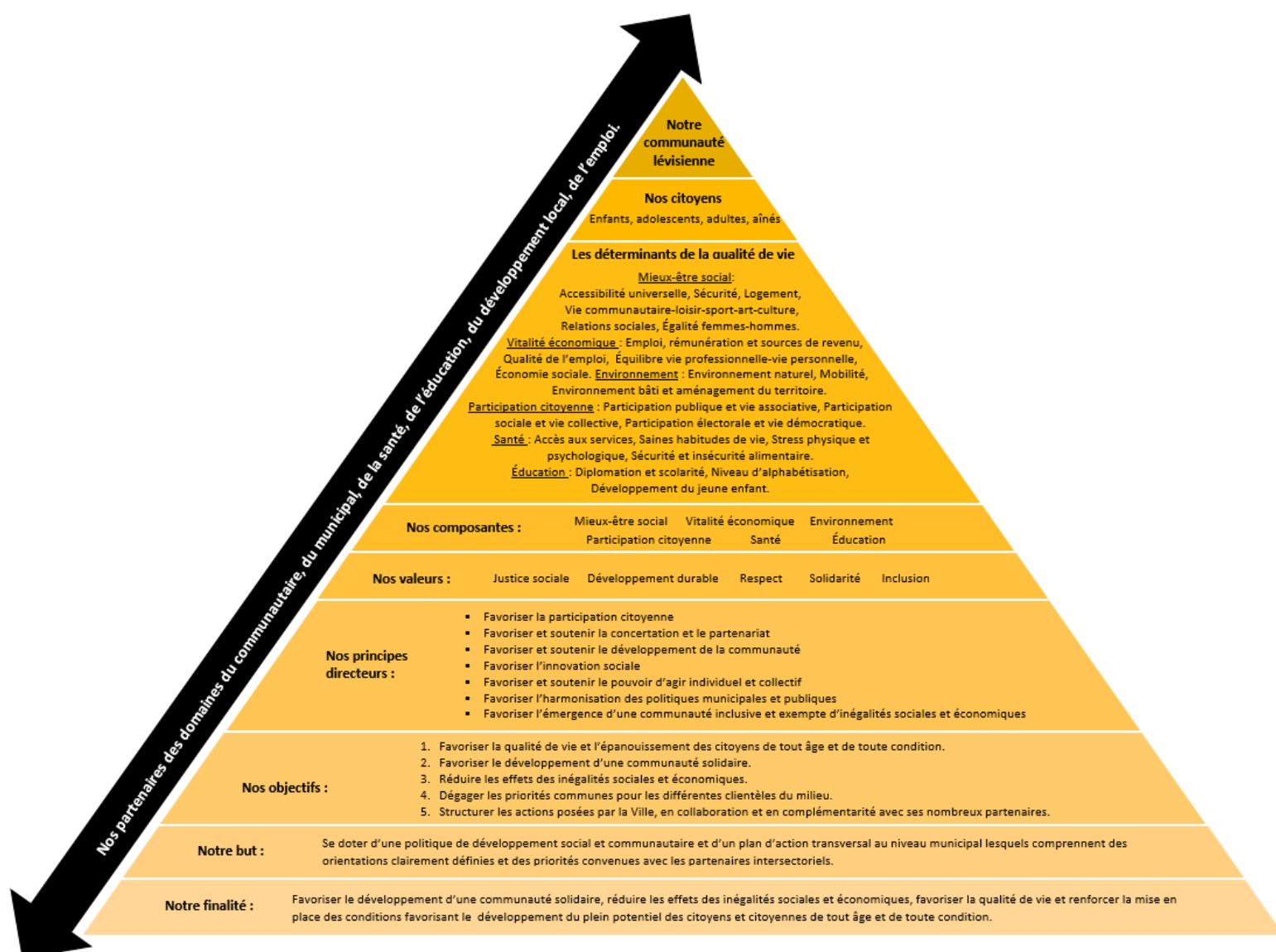
Rappelons que le RQDS est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement social et est partenaire du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales. (source : site Internet RQDS)



Les sections qui le composent viennent établir la façon dont nous parviendrons à l'atteinte de notre but qui est de « se doter d'une Politique de développement social et communautaire et d'un plan d'action transversal au niveau municipal lesquels comprennent des orientations clairement définies et des priorités convenues avec les partenaires intersectoriels ».

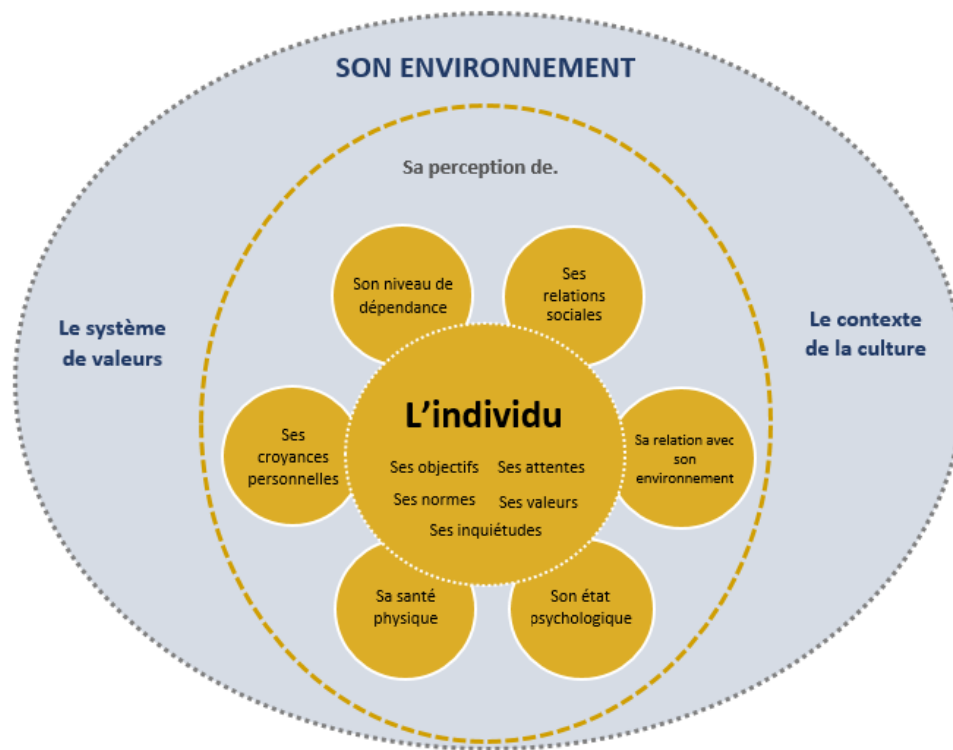
Le cadre de référence comporte donc les notions suivantes : les fondements de la Politique de développement social et communautaire ; les objectifs, les valeurs et les principes directeurs, les grandes composantes et les facteurs déterminants de la qualité de vie, les rôles de la Ville de Lévis et de ses partenaires sectoriels et enfin, les étapes de mise en œuvre conduites par les chantiers de travail de la Commission.

Le schéma présenté ci-dessous résume les notions constitutives du cadre de référence, exposant par le fait même la logique et la cohérence des choix effectués pour chacune d'elle.





La figure suivante illustre la définition de la qualité de vie :



4.2. LES SIX (6) COMPOSANTES DE LA QUALITÉ DE VIE

La qualité de vie se regroupe en six (6) composantes dont les impacts sont les suivants :

- **Mieux-être social** : des conditions favorables à la stabilité sociale, à la reconnaissance de la diversité, à la sécurité, à l'établissement de relations saines et égalitaires, à la participation et à la solidarité de la communauté.
- **Vitalité économique** : le développement et le maintien d'une économie locale prospère menant à des possibilités pour les citoyennes et les citoyens d'avoir un meilleur contrôle sur leurs conditions d'emploi et de travail ainsi qu'une plus grande autonomie.
- **Environnement** : la protection et l'amélioration de l'environnement naturel et bâti.
- **Vie citoyenne** : l'accès et la participation de toutes les citoyennes et tous les citoyens dans la communauté (ex : bénévolat, participation à des conseils d'administration, à des instances de la vie municipales, etc.)
- **Santé** : des possibilités pour les citoyens de satisfaire à leurs besoins fondamentaux et de maintenir un état complet de bien-être physique, mental et social.
- **Éducation** : des possibilités de réaliser les objectifs, projets et aspirations personnels.



4.3. LES DÉTERMINANTS DE LA QUALITÉ DE VIE

La qualité de vie des individus recouvre de multiples dimensions ayant trait au développement humain (santé, éducation, vie sociale), aux conditions socio-économiques (qualité de l'emploi, niveau de revenus) et au cadre de vie (environnement, accès aux services et aux loisirs).

De plus, d'autres aspects significatifs influencent la qualité de vie d'une personne, par exemple :

- **Son âge ou la période du cycle de vie où elle se situe** : la petite enfance, l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte ou le troisième âge.
- **Le milieu où elle évolue** : quartier, secteur, arrondissement, ville, communauté urbaine, région de la Chaudière-Appalaches.

En somme, les facteurs intervenant sur la qualité de vie sont multiples et la répartition inégale des facteurs qui nuisent à la qualité de vie n'est en aucun cas un phénomène naturel. En réalisant une analyse-diagnostic de notre territoire à partir des déterminants de la qualité de vie, nous nous assurons d'adopter des mesures qui compensent pour les désavantages historiques, sociaux ou autres qui ont empêché différents groupes de profiter de chances égales, et de déterminer des actions qui auront un impact réel sur la qualité de vie du plus grand nombre de citoyennes et de citoyens de Lévis.

Dans l'optique où nous cherchons à accroître l'impact significatif des interventions sur la qualité de vie de la population, il est nécessaire de définir clairement nos orientations et nos priorités parmi l'ensemble de ces facteurs.

Dans ce cadre de référence, la qualité de vie est abordée à travers des indicateurs classés sous 23 déterminants. Ces déterminants sont eux-mêmes regroupés en six composantes - mieux-être social, vitalité économique, environnement, vie citoyenne, santé et éducation.

Le choix des déterminants et leur classement en six composantes s'est appuyé sur les thématiques identifiées par les membres de la Commission et leur adéquation avec les déterminants retenus par des organisations et des groupes tels que :

- L'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE),
- La Commission sur les déterminants sociaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS),
- Le groupe de chercheurs sur les *Déterminants sociaux de la santé – Réalités canadiennes*,
- L'Institut national de santé publique – *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*.



Voici les six (6) composantes et les vingt-trois (23) déterminants de la qualité de vie :

Mieux-être social	Vitalité économique
▪ Accessibilité universelle ▪ Sécurité ▪ Logement ▪ Relations sociales ▪ Vie communautaire, loisirs, sport, art, culture ▪ Égalité femmes-hommes	▪ Emploi, rémunération et sources de revenu ▪ Qualité de l'emploi ▪ Équilibre vie professionnelle et vie personnelle ▪ Économie sociale
Environnement	Participation citoyenne
▪ Environnement naturel ▪ Mobilité ▪ Environnement bâti et aménagement du territoire	▪ Participation publique – Vie associative ▪ Participation sociale – Vie collective ▪ Participation électorale – Vie démocratique
Santé	Éducation
▪ Accès aux services ▪ Saines habitudes de vie ▪ Stress physique et psychologique ▪ Sécurité et insécurité alimentaire	▪ Diplômation et scolarité ▪ Niveau d'alphabétisation ▪ Développement du jeune enfant



5. LES PRINCIPES DIRECTEURS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE PRIVILÉGIÉS PAR LA VILLE DE LÉVIS

Voici les principes directeurs que privilégie la Ville et qui doivent être utilisés de manière complémentaire en vue de faire du développement social et communautaire dans notre communauté une véritable démarche de réflexion collective et de co-construction intersectorielle en fonction des expertises de chacun.

- **Favoriser la participation citoyenne** : amener la citoyenne et le citoyen à prendre conscience de ses besoins et de ceux de sa communauté et l'amener à poser des actions, individuelles ou collectives, afin de transformer son milieu en vue de l'améliorer. C'est l'exercice et l'expression de la citoyenneté à travers, notamment, le bénévolat et la participation démocratique;
- **Favoriser et soutenir la concertation et le partenariat** : appuyer les initiatives de concertation intersectorielle par la reconnaissance mutuelle de l'autonomie ainsi que de l'expertise de chacun des acteurs (individus, groupes, institutions, organismes) ;
- **Favoriser et soutenir le développement de la communauté** : tenir compte des spécificités du territoire de la Ville et favoriser le pouvoir d'agir de chaque secteur dans les processus de développement social et communautaire;
- **Favoriser l'innovation sociale** : favoriser l'émergence de nouvelles idées et de pratiques innovantes qui répondent adéquatement et durablement à un besoin social bien défini et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus, et ce, dans une vision d'optimisation des ressources disponibles.
- **Favoriser et soutenir le pouvoir d'agir individuel et collectif** : favoriser la mise en place des conditions permettant de posséder, d'acquérir ou se réapproprier un pouvoir, une capacité d'action. Reconnaître les savoirs et les pouvoirs des citoyennes, des citoyens et des collectivités pour bâtir l'avenir de notre communauté.
- **Favoriser l'harmonisation des politiques municipales et publiques**: développer et/ou influencer l'adoption de politiques (locales, territoriales, régionales) pour favoriser une meilleure cohérence des interventions en matière de développement social et communautaire sur le territoire.
- **Favoriser l'émergence d'une communauté inclusive et exempte d'inégalités sociales et économiques** : favoriser notamment l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à la sécurité alimentaire, aux loisirs, aux sports et à la culture, au logement, au transport. Miser sur le potentiel des personnes, sur leurs forces, leurs talents, leurs habiletés, en agissant dans nos champs de compétence avec les leviers conférés par les diverses lois et règlements régissant l'action municipale.



6. LES VALEURS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE MISES DE L'AVANT PAR LA VILLE DE LÉVIS

Nos valeurs se posent comme le fondement de notre projet collectif. Elles influencent la façon dont nous travaillons ensemble et dont nous nous engageons dans cette démarche. Chaque fois que nous sommes amenés à prendre des décisions, à faire des choix qui ont une incidence directe sur les Lévisiennes et les Lévisiens, ces valeurs communes nous permettent de se souvenir pour quoi et pour qui nous travaillons.

Les valeurs sont essentielles à la prise de décision éclairée et éthique. Elles servent aussi à faire connaître à l'ensemble de la population, ainsi qu'aux partenaires, ce qui nous anime et nous guide dans notre réflexion et notre action. Elles ne sont pas un moyen d'atteindre un but, mais le but lui-même. Ici, elles font en sorte que chaque geste posé l'est dans la visée d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

Les cinq valeurs retenues sont les suivantes :

- **La justice sociale** : la justice sociale se définit comme un ensemble de principes qui définissent la répartition équitable des droits sociaux et des devoirs au sein d'une collectivité, c'est-à-dire une répartition tenant compte de la situation personnelle des individus. La justice sociale est une construction morale et politique qui vise à l'égalité des droits et conçoit la nécessité d'une solidarité collective entre les personnes d'une société donnée. Elle s'appuie sur les principes d'égalité des droits et d'équité des situations.
-
- **Le développement durable** : c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, économiques, sociales et communautaires des activités de développement municipal.
 - **Le respect** : c'est accepter les différences et reconnaître la valeur de chacun, de soi-même et des autres et la prise en compte de la diversité, qu'il s'agisse d'une citoyenne ou d'un citoyen, d'une collectivité ou d'une organisation. Être et se sentir respecté permet à chaque individu de cultiver au sein de sa communauté un sentiment d'appartenance et de fierté.
 - **La solidarité** : c'est le fait de se soutenir et de s'entraider mutuellement. C'est un engagement de la Ville, des organisations publiques, privées ou communautaires, des citoyennes et des citoyens à travailler ensemble au développement social et communautaire de notre communauté.
 - **L'inclusion** : favoriser l'accès et la participation de tous de manière à ce que toute citoyenne et tout citoyen ait le sentiment d'avoir une place dans sa communauté et une contribution à y apporter. Donner l'occasion à chaque personne de participer dans le respect de ses capacités en diminuant les barrières qui excluent et limitent ou empêchent sa participation.



7. LES RÔLES DE LA VILLE ²

Mentionnons que la Politique de développement social et communautaire de la Ville de Lévis touche les différentes sphères qui composent une administration municipale, c'est-à-dire les compétences, les obligations et les pouvoirs.

Elle doit également tenir compte du partage des responsabilités des champs d'action et des compétences des différents paliers gouvernementaux et des organismes du milieu. C'est pourquoi nous gardons en trame de fond les obligations et les compétences de la Ville dans le choix des interventions en développement social et communautaire.

Toutefois, la Ville n'exclut pas de déterminants, car elle peut intervenir avec les partenaires et organismes à trois niveaux par l'intermédiaire d'un plan d'action.

Ainsi, la Ville agira pleinement dans les champs de compétences qui lui sont reconnus, favorisera la concertation dans les cas de responsabilités partagées et apportera son appui et sa collaboration aux initiatives visant à améliorer les conditions de vie des Lévisiennes et Lévisiens et ce, à la hauteur de ses capacités et de ses ressources.

- La Ville peut intervenir comme **leader** soit en initiant, soit en assumant la responsabilité et la coordination d'actions et de mesures, sur les déterminants relevant juridiquement de ses compétences, obligations et pouvoirs.
- La Ville peut intervenir comme **partenaire** avec d'autres intervenants en participant à la mise en œuvre d'actions ou de mesures qui ne relèvent pas exclusivement de ses compétences, obligations et pouvoirs et qui visent la recherche de solutions à des problématiques vécues par des citoyens et citoyennes.
- La Ville peut intervenir en tant que **facilitatrice** en soutenant l'intervention d'organismes ou de regroupements d'organismes communautaires du milieu qui s'engagent dans le développement d'actions de mobilisation des communautés ou de mesures visant à enrichir les conditions de vie des citoyennes et citoyens.

Le plan d'action précisera le rôle que la municipalité choisit de se donner en fonction des différentes mesures.

² Tiré du Plan de développement social et communautaire de la Ville de Longueuil.



7.1. PARTENAIRES DE LA VILLE : LES SECTEURS D'INTERVENTION FONDAMENTAUX DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Le développement social et communautaire, et par conséquent l'amélioration de la qualité de vie de la population, ne sont pas seulement une affaire de responsabilité citoyenne ou municipale. Les orientations et les décisions prises par les différentes organisations gouvernementales ou par le milieu communautaire lui-même jouent un rôle déterminant sur cette question. Il s'agit donc de secteurs incontournables qui se doivent d'être parties prenantes de la démarche considérant leur complémentarité à l'action municipale.

- **Le municipal :**

Il veille à la qualité de vie de sa communauté et contribue à la mise en place des conditions propices à l'activité économique sur son territoire. Il s'assure d'offrir des services de qualité qui répondent aux besoins et aux attentes de la population. Il contribue à affirmer la fierté et le sentiment d'appartenance des citoyens envers sa communauté, entre autres par la promotion de la qualité de vie, du mieux-être et de la sécurité de la population.

- **Le communautaire :**

Il est le chantier de toutes les causes sociales, culturelles, sportives et environnementales pour lesquelles la participation citoyenne se mobilise; le secteur communautaire est le principal terreau d'où sont issus les projets de développement social.

- **La santé :**

Elle a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.

- **L'éducation :**

Elle est une des portes vers l'autonomie et la dignité des personnes ; elle permet d'affranchir les personnes de la pauvreté ; elle favorise l'accès à l'emploi de qualité ; elle offre des opportunités d'insertion sociale par ses programmes de formation.

- **Le développement local :**

Il est garant de la promotion de l'économie sociale et du développement économique, deux leviers de la création d'emplois et d'entreprises répondant à des besoins sociaux et communautaires tout en contribuant au développement durable.

- **L'emploi :**

L'emploi est un levier essentiel pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Il contribue à l'atteinte de l'autonomie financière des personnes, ce qui leur permet de répondre à leurs besoins et de favoriser leur épanouissement personnel et professionnel. L'obtention d'un emploi nécessite parfois, au préalable, un soutien et un accompagnement adapté et soutenu aux différentes clientèles, individus et entreprises, notamment pour les personnes et les familles démunies et les personnes à la recherche d'un emploi.



8. LES QUATRE (4) ÉTAPES SUBSÉQUENTES DE LA DÉMARCHE DE MOBILISATION ET D'ACTION

Cette section présente de façon sommaire les autres étapes de la démarche de mobilisation et d'action en développement social et communautaire. Elles incluent les conditions gagnantes d'une action collective efficace et durable. À l'exception l'étape du suivi et de l'évaluation, la réalisation de chacune d'elles est portée par les chantiers de travail mis en place par la Commission consultative.

8.1. L'ÉTAT DE SITUATION : LES PORTRAITS

Chantier 2

Chantier 3

L'état de situation : un incontournable pour des actions efficaces

Pour mieux intervenir, il faut comprendre ce qui se passe autour du développement social et communautaire. L'état de situation permet de dégager les forces et les vulnérabilités de la population et du milieu, de comprendre les problèmes actuels, d'établir des priorités et de choisir des solutions ou des modèles d'intervention qui pourront mener à des changements et à des effets durables.

Pour cela, un état de situation construit, analysé et validé avec une multitude de partenaires de la Ville de Lévis s'avère essentiel car ce sont eux qui interviennent chaque jour, à nos côtés, auprès des citoyennes et des citoyens qui composent notre communauté. Grâce à eux, les statistiques prendront tout leur sens ainsi que leur profondeur et les besoins authentiques pourront être dégagés.

A- Portrait sociodémographique :

On retrouve dans le portrait sociodémographique des données quantitatives et qualitatives en lien avec les différents déterminants de la qualité de vie retenus et leurs indicateurs de résultats. Les données seront ventilées selon les cycles de vie et, lors de spécificités à considérer, par secteur géographique.

B- Portrait des interventions et des investissements:

La cueillette d'information portera sur deux types de ressources soit, les ressources financières investies sur le territoire et les ressources humaines agissant en développement social et communautaire. Ces informations seront colligées de manière à pouvoir porter un jugement sur les interventions réalisées et percevoir les actions inexistantes.

- Ressources humaines: Les services – activités - programmes des organismes communautaires, des écoles, de la commission scolaire, des églises, de loisir, de la culture, des organismes d'entraide, les plans d'action de la politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), (s'il y a lieu).
- Ressources financières: Un tableau témoignant des investissements réalisés sur le territoire de la Ville par le secteur privé, la Ville de Lévis et les organismes du milieu pendant l'année en cours et/ou la précédente.



8.2. CONSULTATIONS

Chantier 4

La Ville de Lévis a choisi de procéder à deux types de consultations.

- 1) La consultation des représentants des organismes partenaires ciblés.
- 2) La consultation des citoyennes et des citoyens.

L'objectif des rencontres de consultation des représentants des organismes partenaires ciblés et de la population est de recueillir tous les commentaires touchant les enjeux et les interventions qui devraient être priorisées en matière de développement social et communautaire.

Plus précisément, c'est l'occasion de connaître leurs opinions, leurs attentes et leurs besoins, d'obtenir un point de vue direct sur l'état de situation afin d'enrichir et de nuancer l'analyse. C'est également le moment de développer un consensus autour du portrait, d'animer un processus de priorisation de cibles communes et de favoriser le développement d'une vision d'avenir commune.

Essentiel à une lecture exacte de l'état du tissu social de la communauté, les données recueillies lors des consultations permettent de faire émaner des réflexions et des constats qui alimentent le comité de travail du chantier «Plan d'action» et d'inspirer les décideurs lors des travaux finaux menant à la rédaction de la Politique.

8.3. PLAN D'ACTION

Chantier 5

C'est l'étape pour l'établissement des priorités et des stratégies d'action. Le plan d'action doit permettre l'atteinte des résultats souhaités et démontrer une adéquation entre les actions retenues et les problématiques identifiées dans l'état de situation ainsi qu'avec les besoins confirmés par les consultations. Le plan d'action précise le rôle de chaque partenaire dans la mise en œuvre de la politique, les échéanciers et inclut des indicateurs de résultats qui permettront de juger, éventuellement, des progrès accomplis.

Les solutions choisies, que l'on désire viables et durables, devront quant à elles témoigner d'une préoccupation d'innovation, d'optimisation des ressources et d'efficience.

- La notion d'**innovation** est liée à l'émergence de nouvelles idées et de pratiques innovantes qui répondent adéquatement et durablement à un besoin social bien défini et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus.
- L'**optimisation de ressources** se définit comme la capacité d'utiliser les ressources disponibles (ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles) de façon optimale pour répondre aux besoins présents et futurs de la population.
- On entend par **efficience** l'utilisation efficace des ressources en vue d'atteindre un objectif. Ce concept aide à mieux comprendre si les ressources en développement social et communautaire sont effectivement utilisées de manière à obtenir le meilleur rapport coût-résultat.



8.4. SUIVI ET ÉVALUATION

Ville de
Lévis

Un système de suivi et d'évaluation est essentiel pour sélectionner des indicateurs, soutenir la mise en œuvre du plan d'action, guider les parties prenantes dans la réalisation des solutions choisies, témoigner de l'impact des actions réalisées au regard des besoins diagnostiqués à l'étape de l'état de situation et pour nous adapter à l'évolution des besoins. Cette étape permet aussi de contribuer à l'apprentissage et aux partages des connaissances, de promouvoir et célébrer notre travail en mettant en évidence nos réalisations et nos succès, ce qui contribue à la mobilisation.



RÉFÉRENCES

- ALBOUY, V. , Godefroy et autres, «Vue d'ensemble. Conditions de vie.»-France, *portrait social*, édition 2010
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1373571/FPORSOC10E.pdf>
- Alliance de recherche université communauté, innovation sociale et développement des communautés, Université du Québec en Outaouais (ARUC-ISDC), *Guide d'élaboration d'une politique ou d'un plan de développement social en territoire municipal*
- COMMUNAGIR. <http://www.communagir.org/contenus-et-outils/comprendre-et-agir/la-collectivite-locale>
- Conférence régionale des élus Vallée du Haut-St-Laurent, *Guide pratique pour l'élaboration d'une politique municipale ou territoriale de développement social*, septembre 2014
- INSTITUT DU NOUVEAU MONDE, www.inm.qc.ca
- MIKKONEN, Juha et RAPHAEL, Dennis «Les déterminants sociaux de la santé. Les réalités canadiennes.»
http://www.thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes.pdf
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, *Programme national de santé publique*
- OCDE, *indicateurs de la qualité de vie*. <http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr>
- RÉSEAU QUÉBÉCOIS D'INNOVATION SOCIALE, www.rqis.org
- RÉUNIR RÉUSSIR, «*Cadre de gestion à l'attention des régions et des territoires québécois*», www.reunirreussir.org
- SENEAL, Collin, et autres. «Aspects et mesure de la qualité de vie : évolution et renouvellement des tableaux de bord métropolitains», *REVUE INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES*, no 37, 2008. Également disponible en ligne :
<https://interventionseconomiques.revues.org/474>
- TABLE DE CONCERTATION DES FORUMS JEUNESSE RÉGIONAUX DU QUÉBEC, www.forumjeunesse.qc.ca
- Ville de Châteauguay, *Cadre de référence en développement social*
- Ville de Longueuil, *Cadre de référence en développement social et communautaire*
- Ville de Lévis, *Plan d'action en développement durable*
- Ville de Longueuil, *Plan de développement social et communautaire*
- WHOQOL Group, «Development of the WHOQOL: Rationale and current status », *International Journal of Mental Health*, no 23, 1994, p. 24-56



LEXIQUE

Communauté locale ou collectivité locale	L'expression renvoie, en premier lieu, à un territoire géographique suffisamment petit pour être considéré comme un milieu de vie où règne un sentiment d'appartenance – un quartier, un arrondissement, un village, une ville... – et suffisamment grand pour avoir des institutions qui lui sont propres ainsi qu'une certaine gouvernance. ³
Co-construction intersectorielle	Ce terme sert à mettre en valeur l'implication d'une pluralité d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet ou d'une action.
Communauté métropolitaine de Québec	La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) regroupe 28 municipalités, dont la Ville de Lévis, et 804 178 habitants, soit près de 10 % de la population du Québec. Elle couvre 3 347 kilomètres carrés en territoire municipalisé et, à des fins d'aménagement du territoire, un total de près 9 500 kilomètres carrés en y ajoutant les territoires non organisés. Elle a reçu plusieurs mandats et les pouvoirs nécessaires à la réalisation du développement socioéconomique.
Déterminant de la qualité de vie	Facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui «déterminent de manière significative» l'état de bien-être, la santé perceptuelle et la satisfaction de vie d'un individu.
Développement durable	Mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs (Rapport Brundtland, 1987)
Égalité entre les personnes	C'est la manière d'agir afin de garantir que chacun soit traité avec le même respect, la même dignité et la même considération (c.-à-d. sans discrimination), indépendamment de ses caractéristiques personnelles.
Équité entre les personnes	C'est le fait d'être juste envers tous. Afin d'assurer l'équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent pour les désavantages historiques, sociaux ou autres qui ont empêché différents groupes de profiter de chances égales ; l'équité mène à l'égalité.
Inégalité sociale	Les inégalités sociales désignent les traitements différents qui peuvent avantager une classe sociale, un groupe ou un individu par rapport à d'autres et qui établissent des hiérarchies sociales.

³ Tiré du site Internet de l'organisme Communagir.

<http://www.communagir.org/contenus-et-outils/comprendre-et-agir/la-collectivite-locale>



Intersectoriel	Lien reconnu entre un secteur d'intervention et un autre secteur d'intervention, qui a été noué pour intervenir dans un problème en vue d'atteindre des résultats d'une manière plus efficace, plus efficiente et plus durable que le pourrait un secteur s'il devait agir seul.
Participation citoyenne	La participation citoyenne est l'exercice et l'expression de la citoyenneté à travers la pratique de la participation publique, de la participation sociale et de la participation électorale.
Principes directeurs	Les principes sont des règles d'action formulées en affirmations. Ils fournissent une série de recommandations spécifiques concernant les actions à entreprendre. Ils contribuent à harmoniser les actions entreprises par les acteurs à différents niveaux.
Secteur géographique	Subdivision d'une zone urbaine, d'une région. Pour Lévis : anciennes villes.
Secteur d'intervention	Domaine défini d'activité.
Territoire	Ville de Lévis.
Valeur	Ce que les individus apprécient, estiment, désirent obtenir, recommandent, voire proposent comme idéal. Elle transcende les situations spécifiques, guide l'action et l'évaluation des comportements et des événements.

